

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-137

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	<i>N° 2021-137</i>

Accord de consortium 2021 - 2024 relatif au Réseau MAGEST (Mesures automatisées pour l'observation et la gestion des estuaires nord aquitains) - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La façade atlantique aquitaine comprend plusieurs estuaires macrotidaux (soumis à des amplitudes de marée importantes), avec notamment au nord trois systèmes proches géographiquement : les estuaires de la Gironde, de la Seudre et de la Charente. Situés à l'interface entre océan et continent, ces milieux dynamiques sont les collecteurs naturels des apports liquides et solides issus des bassins versants. A l'aval, les volumes importants d'eau salée qui pénètrent à chaque marée montante sont progressivement dilués et influencent la chimie des eaux estuariennes. La qualité physico-chimique des eaux estuariennes est un élément support nécessaire à la vie biologique et détermine la distribution des espèces, dont dépendent de nombreux services écosystémiques (comme la pêche professionnelle ou récréative). Les estuaires constituent des habitats d'un grand intérêt écologique pour de nombreux groupes biologiques, dont les poissons, qui les utilisent comme nourricerie ou zones de frayère.

Avec la montée des températures et des eaux, la baisse des précipitations et des débits, et la croissance démographique prévues pour la région Nouvelle-Aquitaine d'ici 2030, la question de l'évolution de la qualité et de l'état écologique des eaux estuariennes sera donc de plus en plus prégnante. Outre une augmentation à long terme de la température, les projections climatiques prévoient une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été : ces extrêmes climatiques sont particulièrement préoccupants au regard de la tolérance des communautés biologiques telles que les poissons et la vulnérabilité des estuaires macrotidaux face à la désoxygénation, voire l'hypoxie. L'évaluation scientifique et la gestion de ces risques sur ces systèmes fluvio-estuariens est complexe, en raison des pressions multiples (température, débit, usages dans le bassin versant, urbanisation) agissant sur une large gamme d'échelles spatiales et temporelles.

Dans ce contexte, les 14 parties ci-dessous ont souhaité mettre en commun leurs compétences et expertises pour constituer un réseau d'observation automatisé pour la

surveillance de la qualité des eaux estuariennes du système Gironde-Garonne-Dordogne-Isle, intitulé MAGEST, étendu à partir de 2021 à ceux de la Charente et de la Seudre :

- le Grand port maritime de Bordeaux,
- le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire,
- le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne,
- l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne,
- le Syndicat mixte pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents,
- l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- le Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais (EDF),
- l'Université de Bordeaux,
- le Centre national de la recherche scientifique,
- l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
- l'Adera,
- la Région Nouvelle Aquitaine,
- le Département de la Gironde,
- Bordeaux Métropole.

Le consortium MAGEST, créé en 2004, vise à permettre une observation coordonnée au niveau régional pour aider à comprendre et à prévoir les transformations futures de la qualité des eaux des estuaires nord aquitains face aux pressions anthropiques et climatiques.

Le présent accord de consortium a pour objet de reconduire les objectifs et actions du réseau MAGEST pour les années 2021 à 2024 :

- continuer à documenter les bases de données,
- contribuer à surveiller des épisodes critiques (événements climatiques exceptionnels, crues, orages ; accidents hydrauliques ; désoxygénation des eaux estivales, etc...) ainsi que les pollutions chroniques (rejets urbains) ou encore l'impact régional du changement climatique (intrusion marine, augmentation de la température, modifications des débits),
- aider à la définition et au contrôle des politiques de gestions des estuaires nord-aquitains et de leur bassin versant.

Le réseau est piloté par un comité de pilotage, composé d'un représentant de chacune des parties. Il veille à la bonne exécution du réseau et est force de proposition et de validation des adaptations nécessaires du réseau, en s'appuyant sur les recommandations du comité technique.

Le comité de pilotage se réunit en assemblée générale une fois par an, à l'invitation du président élu parmi ses membres pour la durée de l'accord. L'élection du président aura lieu au cours de la réunion du comité de pilotage lors de l'année 1 du présent accord.

La mise en œuvre du réseau est suivie par un comité technique, qui est également composé d'un représentant de chaque partie.

Le budget consolidé de fonctionnement nécessaire à la réalisation du réseau MAGEST est évalué à 119 590 € HT par an.

La participation financière annuelle de Bordeaux Métropole, dont les conditions de versement sont précisées dans le présent accord de consortium, s'élève à 4 583,30 € HT (5 500 € TTC).

Les cotisations des parties seront versées à l'Adera, désigné dans le présent accord de consortium coordinateur administratif du réseau MAGEST. Ce dernier produira chaque année un bilan financier annuel de l'association, certifié par un commissaire aux comptes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2015-744 du Conseil métropolitain en date du 27 novembre 2015 approuvant l'accord de consortium 2016-2018 relatif au réseau MAGEST,
VU l'accord de consortium 2016-2018 relatif au réseau MAGEST signé le 29 décembre 2015,
VU l'avenant n°1 prolongeant l'accord de consortium jusqu'au 31 décembre 2020, signé le 8 février 2019 par Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que le réseau MAGEST est un outil incontournable pour suivre l'évolution de la qualité des eaux estuariennes, surveiller l'impact des pressions anthropiques et climatiques et pour aider à la gestion du bassin versant,
- Qu'il est dans l'intérêt de Bordeaux Métropole de renouveler son partenariat au sein du réseau MAGEST, qui lui permettra notamment d'acquérir une meilleure connaissance de l'impact des rejets de la Métropole sur la Garonne et l'estuaire de la Gironde afin d'en améliorer la gestion à long terme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'accord de consortium 2021-2024 relatif au réseau MAGEST, ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de consortium ci-annexé, ainsi que ses éventuels avenants,

Article 3 : d'accorder une participation financière annuelle à l'Adera, en tant que coordonnateur administratif du réseau MAGEST, d'un montant de 4 583,30 € HT (5 500 € TTC) pour la durée du présent accord de consortium,

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget principal, Chapitre 65, Compte 65742, Fonction 734, en 2021 et pour les exercices suivants, sous réserve de l'adoption des budgets des exercices concernés,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE</p>
---	---